

FB CONSEIL
Société à responsabilité limitée
au capital de 457 875 euros
Siège social : 24 Rue André Vasseur
Bât D
31200 TOULOUSE
533 863 619 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 2 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le deux octobre,
A 10 h,

Monsieur **Franck BELOT**, demeurant 27 Rue André Vasseur Bât D - Appt 26 31200 TOULOUSE,

Propriétaire de la totalité des 2 775 parts sociales de 165 euros composant le capital social de la Société FB CONSEIL,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Extension de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités suivantes :
L'acquisition, la location, l'exploitation et la gestion de tous immeubles bâtis et non bâtis et droits réels immobiliers,
L'acquisition de tous terrains, leur exploitation et leur mise en valeur, l'édification de toute construction,
L'aliénation des immeubles et droits réels immobiliers devenus inutiles à la société.

et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

"- Conseil sportif, conseil en stratégie, représentation commerciale, formation en management, organisation d'événements, séminaires.

- L'acquisition, la location, l'exploitation et la gestion de tous immeubles bâtis et non bâtis et droits réels immobiliers,
- L'acquisition de tous terrains, leur exploitation et leur mise en valeur, l'édification de toute constructions,
- L'aliénation des immeubles et droits réels immobiliers devenus inutiles à la société,"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**L'Associé Unique
Franck BELOT**